

Séance du 29 avril 2026

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S.,
HOSLET G., Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q.,
DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C.,
LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., DEJAEGHERE N.,
Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Vu le décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ;

Vu l'article 18 de ce décret insérant un article 112 ter à la loi organique et confiant ainsi au conseil communal la tutelle d'approbation sur le compte du CPAS ;

Attendu que le compte 2025 a été déposé à l'Administration communale en date du

Le compte du CPAS de l'exercice 2025, vérifié et accepté par cet organisme en séance du Conseil de l'Action Sociale ce 23 avril 2026, est présenté par Mr Loïc Laurent, Président du CPAS;

DECIDE PAR d'approuver le compte 2025 du CPAS comme suit :

Il se présente suivant le tableau repris ci-dessous :

BILAN	ACTIF	PASSIF
	1.674.911,4	1 .674.911,4

Compte de résultats	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	RESULTAT (P-C)
Résultat courant	5.257.484,79	5.279.108,61	+21.623,82
Résultat d'exploitation (1)	5.320.528,71	5.314.178,05	-6.350,66
Résultat exceptionnel (2)	63.310,04	36.890,27	-26.419,77
Résultat de l'exercice (1+2)	5.383.838,75	5.351.068,32	-32.770,43

	service ordinaire	service extraordinaire
1. Droits constatés au profit du CPAS	5.326.321,30	71.213,44
Non valeurs et Irrécouvrables	112,00	818,00
Droits constatés nets	5.326.209,30	70.395,44
Engagements de dépenses contractés	5.318.677,79	70.395,44
Résultat budgétaire	7.531,51	0,00
2. Engagements	5.318.677,79	70.395,44
Imputations de l'exercice	5.317.137,24	67.981,49
Engagements à reporter	1.540,55	2.413,95
3. Droits constatés nets	5.326.209,30	70.395,44
Imputations	5.317.137,24	67.981,49
Résultat comptable positif	9.072,06	2.413,95

La dotation communale pour l'exercice 2025 s'est chiffrée à **1.503.082,87€**

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN